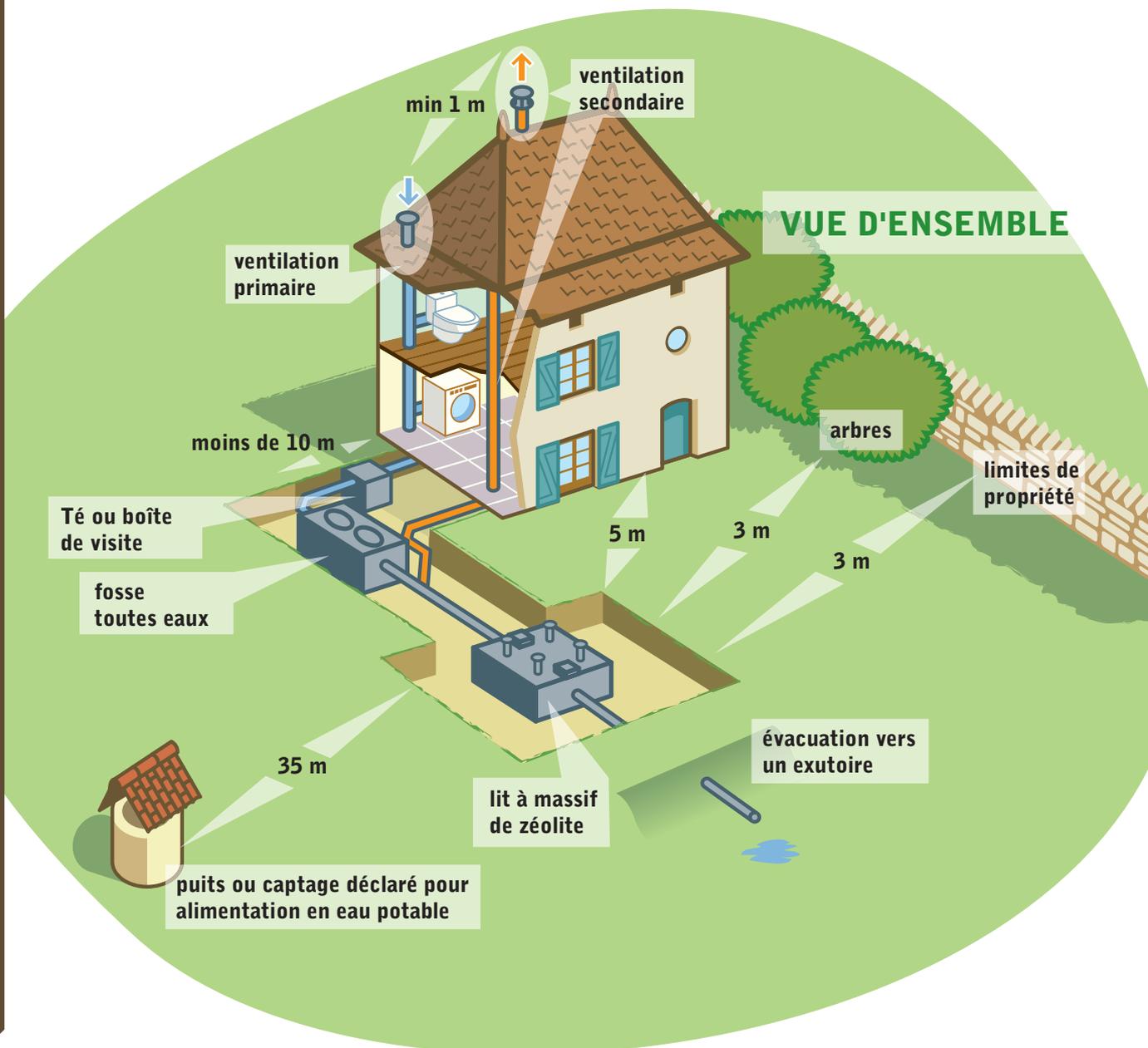


LIT À MASSIF DE ZÉOLITE POUR 5 EH

Filière pouvant être utilisée sur tout type de sol, perméable ou imperméable. Système adapté lorsque la surface disponible pour l'assainissement est réduite ou bien que la nappe phréatique est proche.

Les effluents traités sont récupérés en sortie du massif à zéolite et évacués vers le milieu hydraulique superficiel (fossé, cours d'eau, tranchée de dispersion...)



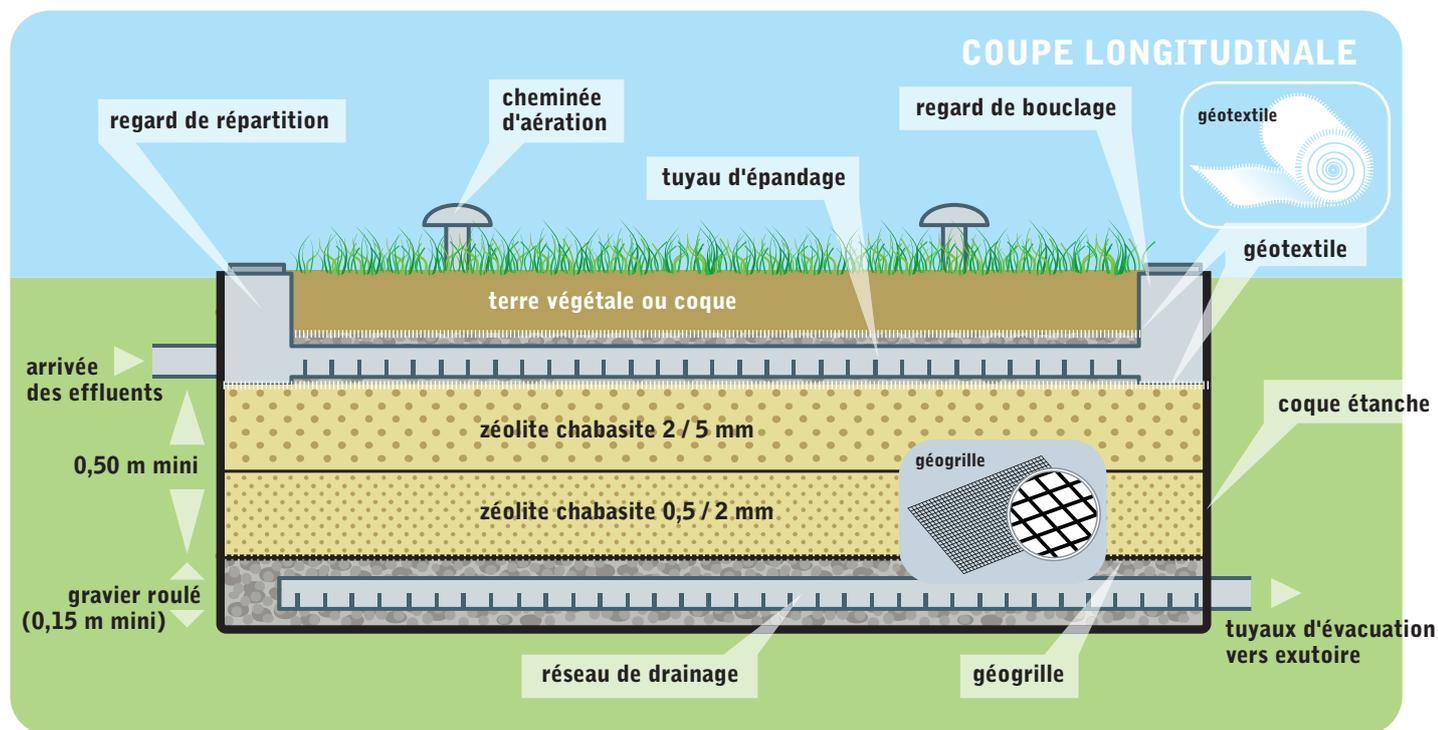
DIMENSIONNEMENT

Ce dispositif ne peut être utilisé que pour les habitations de 5 pièces principales* au plus :

- ▮ la fosse toutes eaux doit avoir un volume de **5 m³** au moins
- ▮ la surface minimale du filtre doit être de **5 m²**

* : au sens de l'article R111-1-1 du code de la construction et de l'habitation, un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

LIT À MASSIF DE ZÉOLITE

**ATTENTION !**

► Il est indispensable de suivre les conseils de pose du constructeur.

PRÉCAUTIONS

- Proscrire le stockage et le passage de charges lourdes au-dessus du dispositif.
- Suivre les préconisations du fabricant.

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Extrait de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif

...

Ce dispositif peut être utilisé pour les habitations de 5 pièces principales au plus. Il doit être placé à l'aval d'un prétraitement constitué d'une fosse septique toutes eaux de 5 mètres cubes au moins

La surface minimale du filtre doit être de 5 mètres carrés. Il comporte un matériau filtrant à base de zéolite naturelle du type chabasite, placé dans une coque étanche. Il se compose de deux couches : une de granulométrie fine (0,5-2 mm) en profondeur et une de granulométrie plus grossière (2-5 mm) en surface. Le filtre a une épaisseur minimale de 50 cm après tassement.

Le système d'épandage et de répartition de l'effluent est bouclé et noyé dans une couche de gravier roulé. Il est posé sur un géotextile adapté destiné à assurer la diffusion de l'effluent.

Le réseau de drainage est noyé dans une couche de gravier roulé, protégée de la migration de zéolite par une géogrille. L'épaisseur de cette couche est de 15 cm au moins.

L'aération du filtre est réalisée par des cheminées d'aération.

Ce dispositif est interdit lorsque des usages sensibles, telles (...) la baignade, existent à proximité du rejet. »

...